

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 50 Education plastique 2			
Code	PEPS2B50PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B50PSA Éducation plastique

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : peda.braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation plastique			
Code	6_PEPS2B50PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Préparation du stage chez les petits et chez les grands avec un ensemble d'activités adaptées.
Il est demandé à l'étudiant de maîtriser les savoir-faire relatifs vus au cours d'éducation plastique de 1ère année préscolaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Réaliser un camaïeu en peinture d'impression
Maîtriser les différentes techniques d'impression (sur papier, sur tissu)
Préparer des leçons pour les enfants de 1re et 3e maternelles
Donner des activités de divertissement graphiques adaptées au niveau des enfants. Les préparer aux chemins qui les mènent à l'écriture par des activités concrètes
Maîtriser les notions de contraste et d'accord de couleur
Illustrer une histoire, un jeu à l'aide de silhouettes mobiles
Travailler en volume
Travaux en autonomie

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Stages petits : modelage, collage de matières et découvertes des techniques d'impression.
Stages grands : activités développant la créativité des enfants et liées au projet de la classe maternelle

Démarches d'apprentissage

Découverte et expérimentation de techniques de base.
Réalisation personnelle.
Synthèse écrite et exploitation en classe maternelle.

Dispositifs d'aide à la réussite

Évaluation continue

Ouvrages de référence

Le syllabus est fourni durant les heures de cours et existe uniquement sous format papier.

Supports

Un syllabus est fourni en début d'année aux étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail journalier (évaluation continue) : addition des travaux réalisés en classe.

En cas de non remise de tous les travaux demandés pour l'évaluation, le travail journalier est considéré comme incomplet et donc non présenté. En conséquence, la session sera incomplète.

Le règlement du cours d'éducation plastique est détaillé dans le syllabus.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50	Evc	50		
Période d'évaluation					Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les consignes des travaux certifiés sont données par écrit sous format papier durant les heures de cours, chaque étudiant reçoit un travail différent (choix du sujet, date de remise, modalité).

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).